



CAPD du 17 mai 2018

Déclaration liminaire du SE-Unsa 95

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette année encore, les résultats du mouvement à titre définitif ont été consultables par l'intermédiaire de l'application LSU. C'est un problème informatique qui se renouvelle pour la deuxième année consécutive. C'est une transmission opaque qui sape le travail de cette instance, donc notre travail à toutes et tous autour de cette table. Cela remet également en cause l'équité d'information, sans compter le fait que celle-ci n'est absolument pas stabilisée.

Enfin, quelle crédibilité les collègues accordent-ils à cette instance ?

Au SE-Unsa, nous sommes très attachés à la tenue de cette instance en faveur des collègues.

Parallèlement, cela permet de montrer l'importance du dialogue social auquel nous sommes très attachés au SE-Unsa. Dialogue social qui n'a pas été respecté lors des discussions sur le PPCR et le statut du fonctionnaire, lors des rencontres avec le ministre de la fonction publique. C'est la raison pour laquelle le SE-Unsa appelle à soutenir le mouvement de grève du 22 mai prochain.

Les résultats du mouvement ont une forte incidence sur la vie professionnelle et personnelle des enseignantes et enseignants. Le mouvement étant subordonné à un barème, nous reformulons les demandes suivantes pour le prochain mouvement à TD :

- La prise en compte des points REP+ pour les BD REP+
- La bonification pour les affectations non choisies en ASH ou postes partagés 4 quarts temps
- L'attribution de points supplémentaires en fonction du nombre d'enfants
- Une priorité à titre définitif sur un poste de direction suite à un intérim d'au moins 3 ans
- La prise en compte des points de direction pour les entrants dans le 95
- Une bonification dès la première année en REP REP+

Le SE UNSA déplore une gestion des ressources humaines rude pour les collègues concerné-e-s, notamment :

- Les priorités médicales
- L'absence de valorisation de l'engagement des collègues
- Le mouvement est le moment d'envoyer un signe positif aux collègues, sans aucun coût pour le contribuable.

En ce qui concerne les temps partiels, nous sollicitons la bienveillance de cette instance pour prendre la pleine mesure des situations individuelles lors de l'octroi des temps partiels. Pour le SE UNSA 95, il est essentiel que les collègues sollicitant un temps partiel n'aient pas à choisir entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Le SE-Unsa 95 a toujours dénoncé l'application dogmatique d'un principe unilatéral et demande un examen réel au cas par cas des situations. Le SE-Unsa estime que l'attribution d'un temps partiel ne doit pas être entravé par des missions spécifiques.

Enfin, pour la « hors classe », la circulaire départementale du 30 avril indique une date de CAPD le 5 juillet. Cette date nous semble tardive, en particulier au regard des collègues concernés qui font valoir leur droit à la retraite au 31 août prochain.

Nous terminerons notre propos, sur les déclarations de Monsieur le Ministre au sujet des APC. S'il décide d'en modifier le fonctionnement par une note de service certes publiée au BO, le SE-Unsa rappelle que le cadre réglementaire des APC n'est pas changé et qu'il est toujours fixé par un décret (qui est donc supérieur à une simple note de service) dans le Code de l'Education.

Le SE-Unsa rappelle aussi que l'organisation des APC continue de relever d'une proposition du conseil des maîtres. Donc pour le SE UNSA en l'absence de modification du cadre réglementaire, les enseignants peuvent continuer à organiser les APC avec des contenus et des modalités définies localement. Le SE-Unsa soutiendra les collègues et les équipes dans la défense de leur autonomie pédagogique.

Nous remercions les personnels du service du mouvement pour leur disponibilité, et la qualité de leur travail lors de ces opérations complexes.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les Elus

Olivier Flipo

Evelyne SEGUIN

Julie BELTRAMELLO

Thomas SAUBABER